

**Procès verbal du Conseil des Etudes  
Séance du 09 février 2017**

**Présents :**

**Membres élus :**

Collège des professeurs des universités et assimilés :

Anne PERWUELZ  
Ludovic KOEHL

Collège des autres personnels enseignants chercheurs et assimilés :

Manuella FERREIRA  
Aurélie CAYLA  
François RAULT

Collège des personnels enseignants et autres personnels rattachés à l'établissement :

Cheryl LOBB de RAHMAN  
Lova RAZAFIMAHEFA

Collège des IATS :

Ludmilla BAUVIN  
Lolita SPINNEWYN  
Sabine CHLEBICKI

Collège des élèves ingénieurs :

Julie REGNIER  
Claire-Marie MICHON-BUHE  
Nouné MAKHSIYAN  
Laurène GRASSET

**Membres de droit :**

Eric DEVAUX, Directeur de l'ENSAIT  
Gaël MONFRIER, Directeur Général des Services

**Invités :**

Marie-Pierre DELESPIERRE, Directrice des Relations Internationales de l'ENSAIT  
Jean-Pierre BAJART, Directeur adjoint de l'ENSAIT

La séance est ouverte à 09h05.

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2017

Le compte-rendu de la séance du 17 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

## COOPTATION DU MEMBRE DU CONSEIL DES ETUDES DESIGNE A TITRE PERSONNEL

Eric DEVAUX Directeur de l'ENSAIT présente la candidature de Frédéric SAUVAGE, Directeur de FORMASUP (CV et parcours).  
Candidature cooptée à l'unanimité.

## ELECTION DU NOUVEAU VPE

Julie REGNIER, étudiante 1<sup>ère</sup> année est candidate au poste de VPE.  
Le VPE est élu pour 1 an, sert de relais entre l'Ecole et les étudiants pour la transmission des informations, la sensibilisation à certaines problématiques.

La candidature de Julie REGNIER est adoptée à l'unanimité.

## INFORMATION SUR LA DIRECTION DE LA FORMATION

Jean-Pierre BAJART remplace Maryline LEWANDOWSKI qui a démissionné de son poste de directrice des Eudes en janvier.

Elise TERNYNCK prendra le relais de Jean Pierre sur le poste de Directrice des Etudes, cela se fera progressivement. Elle s'occupe actuellement du dossier VAE, des projets de 3A et de l'aspects juridiques de l'école (notamment la commission disciplinaire).

Le Responsable Administratif de la Scolarité, Florent DEWARTSWEGER a quitté l'Ensaït fin janvier pour d'autres fonctions. Celui-ci sera remplacé par Sarah DEBISSHOP le 06 mars prochain.

## INFORMATION SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA REFORME PEDAGOGIQUE

Jean Pierre BAJART a repris le dossier de la réforme pédagogique. Le conseil pédagogique a bien travaillé pour finaliser la maquette pédagogique reprenant les propositions de la réforme pédagogique. Il faut maintenant en vérifier la faisabilité en terme d'occupation des enseignants, d'organisation en interne (occupation des salles, répartition des horaires...) et en terme de budget. Ces maquettes seront proposées au prochain CE puis au prochain CA pour validation. La maquette sera finalisée pour le 1<sup>er</sup> avril afin d'avoir le temps de construire le nouvel emploi du temps.

La réforme pédagogique aura une incidence sur le règlement de scolarité, Jean-Pierre BAJART souhaite que celui soit simplifié.

Jean-Pierre souhaite redonner vie à l'ENT qui devra être le point d'entrée de tout le système d'information de l'ENSAIT. Les documents, les projets concernant la maquette sont en ligne sur l'ENT.

La réforme pédagogique sera-t-elle adaptée pour les étudiants en césure ?  
La question est à étudier, à voir comment les UE seront validées...

Présentation du projet de maquette pédagogique filière classique, en discussion au conseil pédagogique, par Jean Pierre BAJART.

Les étudiants auront un choix à faire pour l'année prochaine, par cours (choix de majeurs et mineurs)

## BOURSE MERMOZ : PRESENTATION DU NOUVEAU DISPOSITIF MOBILITE DE LA REGION

Marie-Pierre DELESPIERRE, Directrice des Relations Internationales de l'ENSAIT, présente le dispositif concernant les étudiants de l'Ensaït. Ce dispositif concerne également les apprentis mais les critères et les conditions d'attribution sont différents.

Il s'agit du dispositif remplaçant « Blériot » et aidant à financer les mobilités

- Etudes de 4 à 26 semaines
- Stages de 12 à 26 semaines
- Séjours de recherche (master/doctorat) de 12 à 26 semaines

Le montant maximum est de 92,40€/semaine (soit 400€/mois) selon un principe de dégressivité en fonction des revenus (quotient familial du foyer fiscal  $\leq$  30 000€). Une aide de 300€ max de frais de voyage peut aussi être accordée (boursiers uniquement). 80% en début de séjour, le solde à la fin et après réception des attestations demandées.

Aucune bourse ne sera attribuée par la Région sans validation préalable par l'ENSAIT (cf. site, RI, bourses critères d'attribution). Plateforme régionale dédiée pour y déposer les documents exigés : [www.hautsdefrance.fr/mermoz](http://www.hautsdefrance.fr/mermoz)

Obligation de produire une assurance responsabilité civile

La bourse ne s'obtient qu'une seule fois dans son cursus, ne se cumule pas avec une bourse d'une autre Région

!/\ être éligible ne signifie pas être automatiquement bénéficiaire

Les différences par rapport à Blériot :

- Disparition de la bourse entrante solidaire
- C'est à l'ENSAIT de décider de la possibilité de cumul ou non avec la bourse AMI (Crous) et l'ENSAIT ne souhaite pas rendre possible ce cumul.

## INFORMATION SUR LE RECRUTEMENT 2017 - PROJET DE REPARTITION DES PLACES AU CONCOURS

La répartition du nombre de places pour le prochain concours d'entrée sera présenté au prochain CE. 100 places en classique et 30 places en apprentissage en 1<sup>ère</sup> année et si l'on ajoute les DD (une quinzaine) en 2<sup>ème</sup> année, cela pose un problème de place et d'organisation.

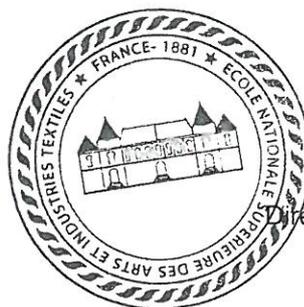
Objectif : faire le plein.

Il y aura donc une modification du nombre de places dans chaque filière pour tendre vers 130 diplômés en tenant compte des arrivées en 2<sup>ème</sup> année (classique + apprentissage).

130 places est le nombre préconisé par la CTI car c'est un bon compromis entre la capacité d'accueil et le placement des jeunes diplômés.

L'ensemble des questions étant épuisé, la séance est levée à 10h27.

Fait à Roubaix, le 20 février 2017



  
Eric DEVAUX  
Directeur de l'ENSAIT